

BOIS DE CISE. « Il y a des risques à accepter lorsqu'on habite dans un bois »

Lors de l'assemblée générale de l'ASA (Association syndicale autorisée) du Bois de Cise fin septembre, les riverains sont revenus sur la question de l'entretien des arbres.

Une quarantaine d'arbres ont été abattus sans autorisation ces derniers mois. Pourtant, tout abattage d'arbre nécessite une autorisation du maire, ou du président de l'ASA.

Ces autorisations permettent de garantir la bonne santé du bois, mais elles interrogent certains riverains, inquiets de voir des arbres tomber sur leur maison : Si un arbre est menaçant, il doit être abattu rapidement, sans attendre d'autorisation, estiment plusieurs riverains.

Ainsi un expert forestier passera désormais tous les 6 mois, pour « estimer les problèmes et décider s'il faut abattre un arbre » explique le président de l'ASA Christophe Vallet. Ce dernier ajoute « vouloir aller de l'avant, pour que l'ASA trouve un nouveau rôle. Certains ont abattu leurs arbres de bonne foi ».

Quel que soit l'expertise mise en place, le risque de voir des arbres s'effondrer sera toujours présent, notamment pendant les



Les membres de l'ASA du Bois de Cise étaient réunis en assemblée générale fin septembre. Le maire (à gauche) était présent à la réunion.

tempêtes. « Quand on habite dans un bois, il y a des risques qu'on doit accepter » résume Pierre Labertrande, syndic de l'ASA du Bois de Cise.

Lucas Farcy

→ Christophe Vallet reste président

Le conseil syndical a procédé à l'élection du nouveau bureau, après l'assemblée générale. Christophe Vallet reste président. L'ASA devrait notamment travailler dans les semaines qui viennent autour du dossier de classement du site du Bois de Cise.